



Réunion du Conseil 14 juin 2023

Europäisches Forum am Rhein
Am Altenheimer Yachthafen 1
F- 77743 Neuried

14 h 00 – 17 h 00

Procès-verbal de réunion

1. Mot de bienvenue du Président

1.1. Constatation du Quorum

Le Quorum est établi.

Pas de vote

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour au Conseil pour approbation.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adopté

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 30 mars 2023

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil du 30 mars 2023.

Adopté

2. Points politiques

2.1 Présentation de TRION-climate e.V.

Mme Vulla Parasote, Directrice de l'association TRION-climate e.V. les missions et les projets de ce réseau franco-germano-suisse des acteurs de l'énergie et du climat dans le Rhin supérieur.

Pas de vote

2.2 Environnement : Forum sur l'adaptation au changement climatique

Il est demandé au Conseil de confirmer le concept proposé par le Secrétariat général, en collaboration avec les partenaires du projet, pour la réalisation d'un forum d'experts transfrontalier sur l'adaptation au changement climatique en octobre 2023. Les propositions sont validées à l'unanimité.

Adopté

2.3 Tourisme : Vélo Gourmand

Il est demandé au Conseil de valider le parcours ainsi que le déroulement du Vélo Gourmand (la grande sortie touristique à vélo de l'Eurodistrict) qui se tiendra le 17.09.2023 en traversant les communes Plobsheim, Eschau et Fegersheim du côté français et Kehl Goldscheuer, Altenheim, Dundenheim et Ichenheim (Neuried) et Schutterwald du côté allemand. Les propositions sont validées à l'unanimité.

Adopté

2.4 Éducation et bilinguisme : « Spiel & Parle »

Il est proposé au Conseil de valider le nouveau concept du projet « Spiel & Parle » pour l'année scolaire 2023/2024 basé un dispositif avec des forfaits fixes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté

2.5 Présentation de l'étude du Pr. Dr. Frey sur les « Clauses d'expérimentations dans la coopération transfrontalière »

M. Frey présente l'étude sur le cadre juridique des clauses d'expérimentations dans la coopération transfrontalière, réalisé à la demande du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. Le Conseil débat des différentes possibilités d'action et de réaction politique qui s'offrent à lui afin d'œuvrer davantage pour la réalisation de ces clauses d'expérimentation.

Pas de vote

3. Demandes de subvention

3.1 Information sur les subventions attribuées

Le président informe le Conseil sur les demandes de subventions inférieures ou égales à 5 000 € jusqu'à 25 000 € accordées par sa décision depuis le Conseil du 30 mars 2023.

Pas de vote

4. Fonctionnement du GECT

4.1 RIFSEEP

Le Conseil est demandé de voter l'actualisation de la « Délibération pour la mise à jour du RIFSEEP » pour affiner les critères d'évaluation du complément indemnitaire annuel (CIA), afin de juger et valoriser le plus justement le travail des agents. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté

5. Points divers

Monsieur SCHERER informe le Conseil qu'il est proposé que la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace deviennent des membres du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et que les échanges et préparations sont en cours afin de viser leur adhésion lors de la prochaine réunion du Conseil en décembre.

Pas de vote



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict



Réunion du Conseil
14 juin 2023
Europäisches Forum am Rhein
Am Altenheimer Yachthafen 1
F- 77743 Neuried
14 h 00 – 17 h 00

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du Président

- 1.1. Constatation du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 30 mars 2023

2. Points politiques

- 2.1. Présentation TRION-climate
- 2.2. Environnement : Forum sur l'adaptation au changement climatique
- 2.3. Tourisme : Vélo Gourmand
- 2.4. Éducation et bilinguisme : « Spiel & Parle »
- 2.5. Présentation de l'étude du Pr. Frey et du Dr. Müller sur les « Clauses d'expérimentations dans la coopération transfrontalière »

3. Demandes de subventions

- 3.1. Information sur les subventions attribuées

4. Fonctionnement du GECT

- 4.1. RIFSEEP

5. Point divers

Rapport ci-joint

Projet de délibération
Projet de délibération
Projet de délibération
Document (ci-joint)

Document (ci-joint)

Projet de délibération

Fait à Neuried, le 14 juin 2023



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 14 juin 2023 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.



Réunion du Conseil 30 mars 2023

Salmen
Lange Straße 52
D- 77652 Offenburg

14 h 00 – 17 h 00

Compte rendu de réunion

Présent.e.s :

Titulaires : Mme Jeanne BARSEGHIAN, M. Dieter BAIER, M. Wolfram BRITZ, M. Georg BÜHLER, M. Dr. Karl-Heinz DEBACHER, Mme Dorothee GRANDERATH, Mme Annie KESSOURI, M. Klaus MUTTACH, M. Heinz RITH, M. René SCHAAL, Mme Françoise SCHAETZEL, Mme Edith SCHREINER, M. Frank SCHERER, M. Marco STEFFENS, M. Michael WELSCHÉ.

Suppléant.e.s : M. Bruno BOULALA, M. Benoît DINTRICH, M. Hans-Jörg HOSCH, M. Pierre OZENNE, Mme Christine ZÖLLNER, M. Joël STEFFEN.

Excusé.e.s :

Titulaires : Mme Josiane CHEVALIER, Mme Danielle DAMBACH, Mme Céline GEISSMANN, M. Jonathan HERRY, M. Markus IBERT, Mme Pia IMBS, M. Alain JUND, M. Julien KOEGLER, M. Jochen PALEIT, M. Valentin RABOT, M. Stéphane SCHAAL, M. Thomas SEITZ, Mme Doris TERNOY, Mme Sanja TÖMMES, M. Jean-Philippe VETTER.

Suppléant.e.s : M. Martin AßMUTH, M. Jacques BAUR, Mme Rebecca BREITMAN, Mme Andrée BUCHMANN, M. Christian CLEIß, Mme Cécile DELATTRE, M. Carsten ERHARDT, M. Thorsten ERNY, M. Edgar GLEIß, M. Marc HOFFSESS, Mme Marianne HORNY-GONIER, M. Christian HUBER, Mme Rosa KARCHER, M. Jean-Louis KIRCHER, M. Kai-Achim KLARE, Mme Michèle LECKLER, M. Bruno METZ, Mme Anne MISTLER, M. Michael NGUYEN, M. Eberhard ROTH, M. Sven ROTHMANN, M. Alexander SCHRÖDER, Mme Maren SEIFERT, Mme Caroline ZORN.

Ouverture de séance

1. Mot de bienvenue du Président

À la demande de M. SCHERER, le Conseil observe une minute de silence en mémoire de M. Pierre ROTH.
Le Président présente les nouveaux membres du Conseil

- M. Joël STEFFEN, Adjoint à la maire de Strasbourg et Président de l'Office de Tourisme de Strasbourg (qui remplace M. ROTH comme suppléant de M. HERRY),
- M. Benoît DINTRICH, Maire d'Erstein,
- M. Gregor BÜHLER, Maire d'Oberkirch,

et leur souhaite la bienvenue.

1.1. Constatation du quorum

M. SCHERER constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 1^{er} décembre 2022

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2022 est adopté à l'unanimité avec une modification de traduction au paragraphe 1 du point 2.1 dans la version française.

2. Points politiques

2.1. Centre de compétences trinational pour la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé (TRISAN)

Des projets transfrontaliers en matière de santé doivent souvent faire face à des obstacles liés au fonctionnement des systèmes de santé propre à chaque pays régi par une politique nationale. La crise du COVID ayant démontré la complexité et les failles d'une coopération transfrontalière.

Le Président rappelle qu'il a été convenu que les questions de santé transfrontalières relèveraient de la compétence de TRISAN et qu'un soutien sera apporté là où cela aura du sens à l'instar de la réalisation d'une cartographie des médecins bilingues et d'un guide sur le remboursement transfrontalier des dépenses médicales. Par ailleurs, lors du dernier Conseil, une subvention a été votée pour participer à la pérennisation du centre de compétence TRISAN en devenant partenaire co-financeur (5 000 € pour la période 2023-2027) et signataire d'une nouvelle convention de partenariat.

Il donne la parole à Mme Anne DUSSAP, Cheffe de projet TRISAN au sein de l'Euro-Institut, qui présente les travaux réalisés jusqu'à présent, le programme et les domaines thématiques de TRISAN ainsi qu'un aperçu des activités futures.

2.2. Manifeste ferroviaire pour le Rhin supérieur

Mme BARSEGHIAN souligne que dans le domaine de la mobilité ferroviaire les effets frontières continuent de causer des difficultés aux habitant.e.s du territoire commun de l'Eurodistrict et plus largement le Rhin supérieur. L'initiative d'un groupe de lobbying, un regroupement des maires des villes du Rhin supérieur autour d'un manifeste ferroviaire, a été présentée en décembre. L'idée est de porter la voix du territoire pour une amélioration des connexions ferroviaires, essentielles au niveau local, régional mais aussi à l'échelle européenne pour le transport de personnes mais aussi de marchandises. Le renforcement des infrastructures et du cadencement fait partie intégrante du manifeste. Des discussions (autour du RTE-T) sont en cours au Parlement européen, cependant sans les représentants locaux.

Il est proposé au Conseil de soutenir le « Manifeste ferroviaire pour le Rhin supérieur » de sorte que les membres puissent au titre de l'Eurodistrict porter l'initiative dans les instances nationales, européennes et transfrontalières. Le projet de délibération soumis ce jour doit permettre au Président de signer une motion de soutien du manifeste au nom du Conseil.

Mme BARSEGHIAN informe le Conseil qu'une version définitive est en préparation et que le soutien des autres Eurodistricts ainsi que d'autres villes est encore attendu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.3. Plan d'action Climat

M. SCHERER explique que le plan d'action climatique a été élaboré sur la base d'un atelier avec les gestionnaires du climat du territoire de l'Eurodistrict de novembre 2022 et en collaboration avec l'Agence du climat et l'Ortenauer Energieagentur. Au total, le plan contient huit grands objectifs accompagnés de mesures correspondantes. M. SCHERER et Mme BARSEGHIAN proposent une priorisation de la mise en œuvre du plan. Sont proposées comme prioritaires les mesures Vélo Gourmand et la création d'une carte de pistes cyclables sous l'objectif 3 (soutien aux citoyens), l'organisation d'un forum d'experts et la promotion de la renaturation sous l'objectif 4 (coordination transfrontalière approfondie), la mise en œuvre du plan de mobilité sous l'objectif 7 (mobilité durable).

Il est précisé au Conseil qu'il existe déjà des plans climat des collectivités territoriales, le présent plan d'action doit être considéré comme complémentaire, les aspects transfrontaliers doivent être pris en compte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.4. Représentation Agence du climat – Eurométropole de Strasbourg

Frank SCHERER rappelle que l'Eurodistrict a adhéré à l'Agence du climat ce qui implique un siège et le droit de vote au sein de son assemblée générale. Il est proposé au Conseil de nommer Mme GRANDERATH comme représentante de l'Eurodistrict au sein de cette instance pour un mandat allant jusqu'en 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.5. Feuille de route pour l'avenir des 4 institutions transfrontalières à Kehl

M. SCHERER présente la feuille de route élaborée conjointement avec les président.e.s de l'Euro-Institut, de l'Infobest Kehl/Strasbourg et du Centre Européen de la Consommation, qui vise à renforcer la mutualisation des potentiels de coopération et la synergie des quatre institutions transfrontalières à Kehl.

Le 8 septembre 2023, une fête d'anniversaire commune des institutions sera organisée en marge de la fête de la ville de Kehl.

3. Budget 2023

3.1. Compte de gestion 2022

Le Président demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte de gestion 2022 tel que figurant dans les documents annexés.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3.2. Compte administratif 2022

Le doyen du Conseil demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte administratif 2022 tel que figurant dans les documents annexés.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3.3. Budget prévisionnel 2023

Le Président demande au Conseil de valider le budget primitif de 2023.

Le budget est adopté à l'unanimité.

4. Demandes de subventions

4.1. Information sur les subventions attribuées

Le Président informe le Conseil sur les demandes de subventions attribuées depuis la séance du 1^{er} décembre 2022 allant jusqu'à 25 000 €.

5. Fonctionnement du GECT

5.1. Protection sociale complémentaire

Le Conseil décide à l'unanimité d'instaurer pour les agents du Secrétariat général de l'Eurodistrict une participation forfaitaire au financement de la protection sociale complémentaire pour le risque « santé ».

Une cotisation mensuelle fixe sera versée à l'agent attestant avoir souscrit à des contrats et règlements labellisés en matière de soins de santé.

5.2. Club de la Presse Strasbourg

M. SCHERER informe le Conseil qu'il s'agit d'une formalité, la Recette des finances ayant besoin de l'accord du Conseil pour régler les frais inhérents à l'adhésion du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au Club de la presse Strasbourg Europe et pour valider les conditions d'adhésion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Points divers

Vélo gourmand de l'Eurodistrict

M. SCHERER évoque que suite à la dernière réunion du Conseil, le Secrétariat général a pris contact avec les communes situées à proximité immédiate du pont Pierre-Pflimlin pour organiser le Vélo Gourmand de cette année au milieu du territoire de l'Eurodistrict. L'ensemble des communes (Fegersheim, Eschau et Plobsheim du côté

français et Kehl Goldscheuer, Neuried et Schutterwald du côté allemand) on
date a également déjà été fixée au dimanche, 17 septembre 2023. Le Président
d'inscrire cette date dans leurs calendriers respectifs.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 067-200024172-20230614-CR_1_3_2_2023-DE

M. SCHERER clôt la séance à 16 h 15.

Fait à Neuried, le 14 juin 2023



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 14 juin 2023 par
le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 2.2/2/2023
Vorlage Nr. 2.2/2/2023

Séance du Conseil de l'Eurodistrict / <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2023</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 14.06.2023
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragter</i> Dr. Martin SACHER	

Point n° 2.2 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 2.2 der Tagesordnung*

Objet / *Betreff*: Forum Adaptation au changement climatique / *Forum Anpassung an den Klimawandel*

I. Rapport / *Sachverhalt*

Le changement climatique et ses répercussions sont des sujets qui concernent tous les acteurs du territoire de l'Eurodistrict. Dans ce contexte, la politique climatique doit en particulier être pensée et mise en œuvre de manière transfrontalière.

Lors de sa séance du 1er décembre 2022, le Conseil de l'Eurodistrict a par conséquent chargé le Secrétariat général d'organiser un forum d'experts dans le domaine de la politique climatique, conformément à l'objectif 4 de son plan d'action climat relatif à l'approfondissement de la coordination transfrontalière dans la planification et la réalisation des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le forum devrait avoir lieu le 20 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville de Strasbourg. En collaboration avec l'Ortenauer Energieagentur, l'Agence du Climat ainsi que TRION-climate e.V., le Secrétariat général a développé un premier concept.

Il est proposé de placer l'accent du forum sur l'adaptation au changement climatique. Ce thème concerne tous les acteurs de l'Eurodistrict de la même manière et semble être un sujet qui nécessite un échange transfrontalier intensif, compte tenu des effets importants du changement climatique déjà perceptibles - également sur le territoire de l'Eurodistrict. La nécessité de prendre des mesures d'adaptation et d'encourager le traitement transfrontalier de cette

Der Klimawandel und dessen Auswirkungen sind Themen, die alle Akteure auf dem Gebiet des Eurodistrikts gleichermaßen betreffen. Klimapolitik muss dabei in besonderem Maße grenzüberschreitend gedacht und umgesetzt werden.

In seiner Sitzung vom 1. Dezember 2022 hat der Rat des Eurodistrikts daher das Generalsekretariat damit beauftragt, ein Fachforum im Bereich Klimapolitik, entsprechend des Ziels 4 seines Klimaaktionsplans bezüglich der vertieften grenzüberschreitenden Koordinierung bei Planung und Umsetzung von Klimaschutz und -anpassungsmaßnahmen, zu veranstalten.

Das Forum soll am 20. Oktober 2023 im Hôtel de Ville in Straßburg stattfinden. In Zusammenarbeit mit der Ortenauer Energieagentur, der Agence du Climat sowie TRION-climate e.V. hat das Generalsekretariat ein erstes Konzept entwickelt.

Dabei wird vorgeschlagen, den Fokus des Forums auf das Thema Anpassung an den Klimawandel zu legen. Dieses Thema betrifft alle Akteure des Eurodistrikts gleichermaßen und scheint in Anbetracht der schon jetzt zu spürenden starken Auswirkungen des Klimawandels – auch auf dem Gebiet des Eurodistrikts – ein Thema zu sein, das einen intensiven grenzüberschreitenden Austausch notwendig macht. Die Notwendigkeit von Anpassungsmaßnahmen und der Förderung der grenzüberschreitenden Behandlung des

problématique ne doit en aucun cas remettre en question la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de mesures d'atténuation du changement climatique.

Le forum s'adresse aux acteurs politiques et administratifs et aux acteurs de la société civile et du monde des entreprises et vise à promouvoir les échanges et les rencontres.

Déroulement provisoire :

9h30-9h50 : Mot de bienvenue

9h50-10h30 : Présentations thématiques sur l'état des lieux du changement climatique et sur les axes d'action de l'adaptation

10h45-12h30 : Quatre ateliers parallèles au cours desquels des propositions de solutions et des mesures de coopération dans le domaine de l'adaptation seront élaborées :

1. Protection de la population (p. ex. : chaleur, fortes pluies, espèces invasives)
2. Protection des forêts et de l'agriculture
3. Protection de la biodiversité
4. Protection de l'approvisionnement en énergie

14h00-14h30 : Résumé des résultats des ateliers en plénière

14h30-15h30 : Table ronde politique : Comment concevoir l'adaptation au climat, quel rôle peut jouer la coopération transfrontalière dans ce domaine ?
Modération : Mme Vulla Parasote

15h30-15h45 : Allocution de clôture

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict se félicite des propositions élaborées concernant le forum par le Secrétariat général et les partenaires de projet susmentionnés.

Il confirme le concept présenté ci-dessus et charge le Secrétariat général, en collaboration avec les partenaires du projet, de poursuivre la préparation et la réalisation du forum d'experts.

Themas soll damit in keiner Weise die weitere Notwendigkeit der Durchführung von Klimaschutzmaßnahmen in Frage stellen.

Das Forum richtet sich an Akteure aus Politik, Verwaltung, Zivilgesellschaft und Wirtschaft und soll Austausch und Kennenlernen fördern.

Vorläufiger Ablauf:

9:30-9:50 Uhr: Begrüßung

9:50-10:30 Uhr: Impulsvorträge zur Sachlage des Klimawandels und zu den Handlungsachsen der Anpassung

10:45-12:30 Uhr: Vier parallele Workshops in denen Lösungsvorschläge und Kooperationsmaßnahmen im Bereich Anpassung erarbeitet werden sollen:

1. Schutz der Bevölkerung (z. B.: Hitze, Starkregen, invasive Arten)
2. Schutz der Wälder und Landwirtschaft
3. Schutz der Biodiversität
4. Schutz der Energieversorgung

14:00-14:30 Uhr: Zusammenfassung der Ergebnisse der Workshops im Plenum

14:30-15:30 Uhr: Politische Podiumsdiskussion: Wie kann Klimaanpassung gestaltet werden, welche Rolle kann der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit in diesem Bereich zukommen?
Moderation: Frau Vulla Parasote

15:30-15:45 Uhr: Schlusswort

Der Eurodistriktrat begrüßt die erarbeiteten Vorschläge bezüglich des Forums durch das Generalsekretariat und die oben genannten Projektpartner.

Er bestätigt das oben vorgestellte Konzept und beauftragt das Generalsekretariat, in Zusammenarbeit mit den Projektpartnern, mit der weiteren Vorbereitung und Ausführung des Fachforums.

Le Conseil autorise le Président à signer tout document afférant à ces mesures.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen in Verbindung mit diesen Beschlüssen zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / *Beratungsergebnis*

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait à Neured, le 14 juin 2023



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 14 juin 2023 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 2.3/2/2023
Vorlage Nr. 2.3/2/2023

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2023</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 14.06.2023
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Alina DEUTSCH	

Point n° 2.3 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 2.3 der Tagesordnung*

Objet / *Betreff* : Tourisme - Vélo Gourmand / *Tourismus - Rad- und Genuss tour*

I. Rapport / *Sachverhalt*

Après le succès des deux dernières éditions dans le sud (2018) et dans le nord (2019) de l'Eurodistrict, le Vélo Gourmand aura lieu cette année au centre du territoire de l'Eurodistrict, conformément à la délibération de la séance de décembre 2022. Cette année, le circuit traversera les communes suivantes à hauteur du pont Pierre-Pflimlin : Plobsheim, Eschau et Fegersheim du côté français et Kehl Goldscheuer, Altenheim, Dundenheim et Ichenheim (Neuried) ainsi que la commune de Schutterwald.

Pour la préparation de la manifestation, le Secrétariat général de l'Eurodistrict a besoin du soutien actif des communes, des producteurs locaux et des associations sur place. Dans le cadre de deux réunions de travail, les communes participantes ont déjà fixé la date du Vélo Gourmand au dimanche 17 septembre 2023 et élaboré un itinéraire cyclable transfrontalier d'environ 60 kilomètres qui prévoit également une halte gourmande au Forum Européen sur le Rhin. Un raccourci du circuit à la hauteur d'Altenheim (Neuried) a été prévu. Il convient de mentionner qu'il s'agira d'un parcours sans dénivelé et entièrement balisé.

Le Vélo Gourmand tournera autour du thème de "culture locale" et visera à renforcer cette dernière des deux côtés du Rhin par le biais de haltes gourmandes et d'animations organisées

Nach zwei erfolgreichen Ausgaben im Süden (2018) und im Norden (2019) des Eurodistrikts wird die diesjährige Rad- und Genuss tour auf Basis des Ratsbeschlusses der Dezembersitzung 2022 in der Mitte des Eurodistriktgebietes stattfinden. Die grenzüberschreitende Radschleife verläuft dieses Jahr durch folgende Gemeinden auf Höhe der Pierre-Pflimlin Brücke: Plobsheim, Eschau und Fegersheim auf französischer Seite und die Ortsverwaltungen Kehl Goldscheuer, die Ortsverwaltungen Altenheim, Dundenheim und Ichenheim (Neuried) sowie die Gemeinde Schutterwald.

Für die Organisation dieses Kooperationsprojektes benötigt das Eurodistrikt-Generalsekretariat die aktive Unterstützung der Gemeinden, der lokalen Erzeuger und der Vereine vor Ort. Im Rahmen von zwei Arbeitsgruppensitzungen wurde mit den teilnehmenden Gemeinden bereits das Datum der Eurodistrikt Rad- und Genuss tour auf Sonntag, den 17.09.2023 festgelegt sowie eine rund 60 Kilometer lange, grenzüberschreitende Radroute erarbeitet, welche ebenfalls einen Genussstopp am Europäischen Forum am Rhein vorsieht. Eine Abkürzung der Strecke ist auf Höhe von Altenheim (Neuried) geplant. Anzumerken gilt es, dass es sich um eine durchgehend ausgeschilderte, flache Strecke handelt.

Das diesjährige Motto der Rad- und Genuss tour lautet „Lokalkultur“ und zielt durch die Organisation von Genussstopps und Animationen in den verschiedenen Gemeinden auf die Stärkung

dans les différentes communes. La particularité de l'édition de cette année est qu'elle est intégrée à la « Hofladentour » de Neuried, à la fête de la choucroute à Kehl Goldscheuer ainsi qu'à la Fête du patrimoine du côté français.

L'inauguration avec le coup d'envoi officiel pour les représentantes et représentants politiques aura lieu à 10h00 à proximité immédiate du Rhin, au « Forum Européen sur le Rhin », et sera suivie d'un verre de l'amitié. Tout au long de la journée, les participants pourront monter et descendre du parcours de manière flexible de 10h00 à 17h00.

Le save the date (Annexe I) ainsi que le parcours prévu (Annexe II) sont annexés aux documents de séance.

Un budget total de 20 000 € est disponible pour l'organisation du Vélo Gourmand et comprend notamment les dépenses dans le domaine de la communication (élaboration et impression des flyers) ainsi que la prise en charge des frais engendrés pour la sécurité et les secours.

ebendieser auf beiden Seiten des Rheins ab. Besonderheit der diesjährigen Ausgabe ist es, dass diese in die Hofladentour in Neuried, das Sauerkrautfest in Kehl Goldscheuer sowie auf französischer Seite in die „Fête du patrimoine“ miteingebunden wird.

Die Einweihung mit offiziellem Startschuss für die politischen Vertreterinnen und Vertreter soll um 10.00 Uhr in unmittelbarer Rheinnähe am „Europäisches Forum am Rhein“ mit anschließendem Umtrunk stattfinden. Den ganzen Tag über können Teilnehmende von 10.00 bis 17.00 Uhr auf der Strecke flexibel ein- und aussteigen.

Das Save the Date (Anhang I) sowie der geplante Streckenverlauf (Anhang II) sind den Sitzungunterlagen beigelegt.

Ein Gesamtbudget i. H. v. 20.000 € steht für die Organisation der Rad- und Genusstour zur Verfügung und umfasst insbesondere Ausgaben im Bereich der Öffentlichkeitsarbeit (Erstellung und Druck der Kommunikationsmaterialien) sowie bspw. die Übernahme anfallender Kosten für Sicherheits- und Erste Hilfe Maßnahmen.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Le Vélo Gourmand offre aux citoyennes et citoyens de l'Eurodistrict, en particulier aux familles, aux cyclistes amateurs et aux passionnés de vélo, la possibilité de se réunir de manière conviviale tout en pratiquant une activité sportive et respectueuse de l'environnement. Cette manifestation permet aux participants de découvrir la diversité régionale de l'Eurodistrict, tant sur le plan culturel que culinaire, et de mieux connaître les communes de part et d'autre du Rhin.

Le Secrétariat général recommande de valider le projet de parcours envisagé (Annexe II) ainsi que le déroulement de la manifestation prévue, afin de poursuivre la planification de ce projet phare de l'Eurodistrict en concertation avec les communes participantes.

Die Rad- und Genusstour bietet den Bürgerinnen und Bürgern des Eurodistrikts, insbesondere den Familien, Hobbyradlern und Radbegeisterten, die Möglichkeit des geselligen Zusammenkommens bei umweltbewusster und sportlicher Betätigung. Die Veranstaltung ermöglicht es den Teilnehmenden, die regionale Vielfalt des Eurodistrikts sowohl kulturell als auch kulinarisch zu entdecken und die Gemeinden auf der anderen Seite des Rheins besser kennenzulernen.

Das Generalsekretariat empfiehlt daher, den geplanten Streckenentwurf (Anhang II) sowie den Ablauf der Veranstaltung zu validieren, um mit der Planung dieses Leuchtturmprojektes des Eurodistrikts in Abstimmung mit den teilnehmenden Gemeinden fortzufahren.



III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict valide le parcours (Annexe II) ainsi que le déroulement du Vélo Gourmand, qui se tiendra le 17.09.2023 à hauteur du pont Pierre-Pflimlin.

Le Conseil autorise le Président à signer tout document afférent à ce projet et charge le Secrétariat général de la mise en œuvre du projet dans le cadre du budget prévu à cet effet.

Der Rat des Eurodistrikts validiert die Streckenführung (Anhang II) sowie den Ablauf der Rad- und Genusstour auf Höhe der Pierre-Pflimlin Brücke, welche am 17.09.2023 stattfindet wird.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen in Verbindung mit diesem Projekt zu unterzeichnen und beauftragt das Generalsekretariat mit der Umsetzung des Projektes im Rahmen des dafür vorgesehenen Budgets.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait à Neuried, le 14 juin 2023

Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 14 juin 2023 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 2.4/2/2023
Vorlage Nr. 2.4/2/2023

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2023</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 14.06.2023
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Kristell Bars	

Point n° 2.4 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.4 der Tagesordnung

Objet/Betreff: Modalités de mise en œuvre du projet « Eurodistrict : Spiel & Parle pour l'année scolaire 2023/2024 / Modalitäten für die Umsetzung des Projekts „Eurodistrikt: Spiel & Parle“ im Schuljahr 2023/2024

I. Rapport / Sachverhalt

Description du projet :

Le projet linguistique transfrontalier « Eurodistrict : Spiel & Parle » offre depuis septembre 2021 aux enfants âgés de 6 à 9 ans en Allemagne (classes 1 à 4) et de 6 à 11 ans en France (du CP au CM2) la possibilité d'acquérir un premier vocabulaire de base dans la langue du voisin au travers d'ateliers hebdomadaires ludiques.

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, 88 enfants répartis sur 10 groupes ont bénéficié de ces ateliers des deux côtés du Rhin. En 2022/2023 le projet a été reconduit en tant que projet propre de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, avec une coordination conjointe par la ville et l'Eurométropole de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace et des établissements participants sur leur territoire ainsi que la VHS Ortenau en tant que coordinateur pour le territoire allemand, permettant ainsi à 182 enfants répartis sur 15 groupes de bénéficier du projet.

Le bilan est très positif et l'intérêt pour « Spiel & Parle » ne cesse de croître. Afin de permettre une nouvelle augmentation à environ 25 groupes soit 300 enfants au total, tout en réduisant la charge administrative croissante pour tous les partenaires, il est proposé d'en faire un dispositif avec des forfaits fixes.

Ce dispositif s'adressera aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les communes et leurs regroupements, ainsi

Projektbeschreibung :

Das länderübergreifende sprachliche Projekt „Eurodistrikt: Spiel & Parle“ bietet seit September 2021 Kindern im Alter von 6 bis 9 Jahren in Deutschland (Klassen 1 bis 4) und 6 bis 11 Jahren in Frankreich (vom CP bis zum CM2) die Möglichkeit, durch wöchentliche spielerische Workshops einen grundlegenden Wortschatz in der Nachbarsprache zu erwerben.

Im Schuljahr 2021/2022 haben insgesamt 88 Kinder in 10 Gruppen von beiden Seiten des Rheins von diesen Workshops profitiert. Im Jahr 2022/2023 wurde das Projekt als eigenständiges Projekt des Eurodistrikts Straßburg-Ortenau fortgesetzt, mit gemeinsamer Koordination durch die Stadt und die Eurometropole Straßburg sowie die Collectivité européenne d'Alsace, der teilnehmenden Einrichtungen auf ihrem Gebiet sowie der VHS Ortenau als Koordinator für das deutsche Gebiet, wodurch 182 Kinder in 15 Gruppen von dem Projekt profitieren konnten.

Die Bilanz ist sehr positiv und das Interesse an „Spiel & Parle“ wächst. Um eine weitere Erhöhung auf etwa 25 Gruppen, und somit insgesamt 300 Kinder, zu ermöglichen und gleichzeitig den steigenden Verwaltungsaufwand für alle Partner zu verringern, wird vorgeschlagen, „Spiel & Parle“ zu einem Programm mit festen Pauschalen zu machen, das sich an interkommunale öffentliche Einrichtungen (EPCI), Gemeinden

que les organismes délégataires de service public.

Contenu :

Il est proposé que les forfaits suivants soient prévus pour l'organisation de ces ateliers ludiques par des animateurs linguistiques dans le cadre de l'accueil extra- ou périscolaire :

- 22,50 € par animateur linguistique, limité à un.e intervenant.e par atelier. La partie des honoraires qui n'est pas couverte par l'Eurodistrict peut être financée par d'éventuelles contributions des parents (max. 10 € par mois) ou par d'autres sources de cofinancements comme le programme CeA « Mittwùch uff Elsässisch » qui soutient déjà le projet dans son édition actuelle.
- 10 € par cours pour l'achat de matériel pédagogique et la prise en charge des frais d'assurance nécessaires.

Le dispositif prévoit également deux grandes rencontres transfrontalières pour les enfants inscrits, afin de pouvoir mettre en pratique les connaissances acquises lors des cours et de favoriser les échanges entre les enfants. Ces deux rencontres seront organisées par l'Eurodistrict.

De plus, au cours de l'année scolaire, des rencontres personnelles entre un groupe d'enfants allemands et un groupe d'enfants français peuvent être organisées à l'initiative des intervenant.e.s et/ou bénéficiaires. Les coûts pour ces petites rencontres peuvent être financés via une demande auprès du fonds scolaire pour la promotion du bilinguisme de l'Eurodistrict. Un forfait de 90€ pour une demi-journée (3 heures) par intervenant.e est prévu par le dispositif, dans la limite de 2 sorties.

En plus, l'Eurodistrict proposera 3 réunions d'accompagnement pédagogique pour les intervenant.e.s d'ateliers afin de développer davantage le contenu et les aspects pédagogiques du projet et permettre un échange régulier d'expériences ainsi qu'une évaluation des activités au cours de l'année scolaire. Le forfait s'élève à 45 € par session participée (90 minutes). Les frais de déplacement éventuels sont couverts à hauteur de 30 € maximum par intervenant.e et par session participée.

und ihre Zusammen
Dienstleistungsträger

Inhalt:

Es wird vorgeschlagen, dass für die Durchführung der spielerischen Kurse von Sprachdozenten im Rahmen der Nachmittags- oder Ganztagsbetreuung folgende Pauschalen vorgesehen werden:

- 22,50 € pro Sprachdozentin bzw. Sprachdozent, begrenzt auf eine Dozentin bzw. einen Dozenten pro Kurseinheit. Der Teil der Honorare, der nicht vom Eurodistrict gedeckt wird, kann durch eventuelle Elternbeiträge (max. 10 € pro Monat) oder andere Mitfinanzierungsquellen wie das CeA-Programm "Mittwoch auf elsässisch", das das Projekt bereits in der aktuellen Ausgabe unterstützt, finanziert werden.
- 10 € pro Einheit für die Anschaffung von pädagogischem Material und die Übernahme erforderlicher Versicherungskosten.

Das Programm sieht zudem zwei große grenzüberschreitende Treffen für die angemeldeten Kinder vor, um das Gelernte der Kurse praktisch anwenden zu können und den Austausch zwischen den Kindern zu fördern. Diese beiden Treffen werden vom Eurodistrict organisiert.

Darüber hinaus können im Laufe des Schuljahres persönliche Treffen zwischen einer Gruppe deutscher und einer Gruppe französischer Kinder auf Initiative der Dozenten und/oder Begünstigten organisiert werden. Die Kosten für diese kleinen Treffen können über einen Antrag beim Schulfonds zur Förderung der Zweisprachigkeit des Eurodistricts finanziert werden. Es ist eine Pauschale von 90 € pro halbtägigem Treffen (3 Stunden) pro Dozentin bzw. Dozent vorgesehen, begrenzt auf 2 Ausflüge.

Zusätzlich wird der Eurodistrict 3 pädagogische Begleittreffen für die Sprachdozenten anbieten, um den Inhalt und die pädagogischen Aspekte des Projekts weiterzuentwickeln, einen regelmäßigen Erfahrungsaustausch zu ermöglichen und die Aktivitäten im Laufe des Schuljahres zu bewerten. Hierfür ist eine Pauschale von 45 € pro teilgenommene Sitzung (90 Minuten) vorgesehen. Die evtl. anfallenden Reisekosten werden mit maximal 30€ pro Dozentin bzw. Dozent und teilgenommener Sitzung gedeckt.

Engagement :

Il est proposé que les partenaires bénéficiaires du dispositif s'engagent, entre autres, en signant une convention de coopération avec l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à :

- Mettre en place un total de 36 cours (1x par semaine de 45 à 60 minutes) répartis sur 9 mois en dehors des vacances scolaires pour l'année scolaire 2023/24,
- Recruter un.e intervenant.e conformément aux obligations juridiques de la loi en vigueur, maîtrisant la langue du voisin et qui remplit les conditions pédagogiques pour travailler avec des enfants.
- Gérer les inscriptions, annulations et/ou absences des enfants et de l'intervenant.e.
- Fournir un local adapté, idéalement dans les locaux des écoles,
- Respecter un nombre maximum de 12 enfants et un minimum de 6 enfants par groupe,
- Faire participer les enfants inscrits à l'une des deux grandes rencontres transfrontalières organisées par l'Eurodistrict Strasbourg - Ortenau, et s'assurer d'appliquer le règlement en vigueur sur l'accompagnement de sorties d'enfants,
- Utiliser exclusivement les documents de communication du dispositif.

Budget :

L'Eurodistrict finance le projet à hauteur de 40.000 € en fonds propres, à cela s'ajoutent à nouveau, sous réserve, 17.000 € de fonds de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) dans le cadre de son engagement pour les rencontres transfrontalières extra-scolaires et la promotion du bilinguisme.

En cas d'une allocation inférieure aux montants prévus par les co-financeurs, d'autres sources de financement devraient être mobilisées.

Teilnahmeverpflichtungen:

Es wird vorgeschlagen, dass die begünstigten Programmpartner sich u.a. mit der Unterzeichnung einer Kooperationsvereinbarung mit dem Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau dazu verpflichten:

- insgesamt 36 Kurse, (1x wöchentlich 45 bis 60 Minuten), verteilt auf 9 Monate außerhalb der Schulferien für das Schuljahr 2023/24 durchzuführen,
- Eine Sprachdozentin oder einen Sprachdozent gemäß den gesetzlichen Verpflichtungen des geltenden Rechts einzustellen, die/der die Nachbarsprache beherrscht und die pädagogischen Voraussetzungen für die Arbeit mit Kindern erfüllt.
- Die Anmeldungen, Stornierungen und/oder Abwesenheiten der Kinder und des Workshop-Leiters zu verwalten.
- Geeignete Räumlichkeiten bereitzustellen, idealerweise in den Schulgebäuden.
- Eine maximale Gruppengröße von 12 und eine Mindestgröße von 6 Kindern pro Gruppe einzuhalten.
- Die Teilnahme der angemeldeten Kinder an mind. einem der beiden großen grenzüberschreitenden Treffen, oder einem kleinen persönlichen Treffen, sicherzustellen und dabei die geltenden Vorschriften bzgl. der Begleitung von Kinderausflügen anzuwenden.
- Ausschließlich die Kommunikationsmaterialien des Projekts zu verwenden.

Budget:

Der Eurodistrikt finanziert das Projekt mit Eigenmitteln in Höhe von 40.000 €. Hinzukommen, vorbehaltlich weiterer Zusagen, 17.000 € aus den Mitteln des Deutsch-Französischen Jugendwerks (OFAJ/DFJW) im Rahmen seines Engagements für grenzüberschreitende außerschulische Begegnungen und die Förderung der Zweisprachigkeit.

Sollte die Mittelzuweisung der kofinanzierenden Partner unter denen der vorgesehenen Beträge liegen, müssen andere Finanzierungsquellen mobilisiert werden.

Calendrier :

Il est proposé d'ouvrir les inscriptions pour le projet « Spiel & Parle » début juillet 2023. Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 15 août 2023 via un formulaire d'inscription sur le site de l'Eurodistrict. Les places étant limitées au vu du budget, l'Eurodistrict sélectionnera les bénéficiaires en fonction de leur date d'inscription et la pertinence de leur intervenant.e.

Zeitplan:

Es wird vorgeschlagen, die Anmerkungen für das Projekt „Spiel & Parle“ Anfang Juli 2023 zu öffnen. Bewerbungen können bis zum 15. August 2023 über ein Anmeldeformular auf der Website des Eurodistrikts eingereicht werden. Da die Plätze aufgrund des Budgets begrenzt sind, werden die Begünstigten vom Eurodistrict entsprechend ihrem Anmeldedatum und der Relevanz ihres Workshop-Leiters ausgewählt.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict se félicite du nouveau concept de « Spiel & Parle » proposé par le Secrétariat général.

Le Conseil de l'Eurodistrict valide le nouveau concept du Projet « Spiel & Parle » pour l'année scolaire 2023/2024 sur la base des propositions ci-dessus.

Il charge le Secrétariat général de poursuivre la préparation et la réalisation du nouveau concept dont la création d'une convention cadre pour les bénéficiaires pour la rentrée 2023.

Il demande au Secrétariat général d'examiner les possibilités de financements supplémentaires.

Le Conseil autorise le président de l'Eurodistrict à signer tout document relatif audit projet.

Der Eurodistriktrat begrüßt das vom Generalsekretariat vorgeschlagene neue Konzept für „Spiel & Parle“.

Der Eurodistriktrat stimmt dem neuen Konzept des Projekts „Spiel & Parle“ für das Schuljahr 2023/2024 auf der Grundlage der oben genannten Vorschläge zu.

Er beauftragt das Generalsekretariat, die Vorbereitung und Umsetzung des neuen Konzepts, einschließlich der Schaffung einer Rahmenvereinbarung für die Begünstigten, bis zum Beginn des Schuljahres 2023 fortzusetzen.

Er bittet das Generalsekretariat, zusätzliche Finanzierungsmöglichkeiten zu prüfen.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten des Eurodistrikts, alle Dokumente im Zusammenhang mit dem genannten Projekt zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Fait à Neuried, le 14 juin 2023



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 14 juin 2023 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.



TOP 3.1. SUBVENTIONS ATTRIBUEES DEPUIS LA REUNION DU CONSEIL DU 30.03.2023 / FÖRDERUNGEN DIE SEIT DER RATSSITZUNG VOM 30.03.2023 BEWILLIGT WURDEN						
Intitulé du projet / Titel des Projekts	Description de projet / Projektbeschreibung	Porteur du projet / Projektträger	Partenaires de projets / Projektpartner	Budget global du projet (€) / Gesamtbudget des Projekts (€)	Subvention sollicitée (€) / Beantragte Förderung (€)	Montant voté (€) / Beschlossene r Betrag (€)
Zirkunst	<p>L'année dernière, le porteur de projet avait déjà organisé un programme transfrontalier de loisirs et de culture co-financé par l'Eurodistrict pour des jeunes des deux côtés du Rhin, en coopération avec l'association "Culture Node e.V" d'Offenbourg (projet "Zukunft"). Au vu du succès de la première édition et du fait que la nouvelle édition du projet intègre davantage d'activités et d'autres partenaires de projet et de jeunes, une subvention plus importante a été accordée cette année, afin de renforcer les échanges entre les jeunes de part et d'autre du Rhin. Cette année, le projet de rencontre se concentre sur les thèmes du "cirque" ainsi que les "arts de la scène". L'objectif de permettre l'échange créatif entre jeunes, et notamment aux jeunes ayant moins d'opportunités d'accéder à diverses offres culturelles dans l'Eurodistrict.</p> <p><i>Der Projektträger hat bereits im Vorjahr ein grenzüberschreitendes Freizeit- und Kulturprogramm für Jugendliche aus Deutschland und Frankreich in Kooperation mit dem Offenburger Verein „Culture Node e.V“ organisiert (Projekt „Zukunft“). Angesichts eines erfolgreichen ersten Projekts und der Tatsache, dass das Projekt in seiner neuen Ausgabe mehr Aktivitäten und andere Projektpartner und Jugendliche miteinbezieht, wurde eine Förderung auch in diesem Jahr gewährt, um den Austausch zwischen jungen Menschen dies- und jenseits des Rheins zu stärken. Der Fokus des Begegnungsprojektes liegt in diesem Jahr auf den Themen „Zirkus“ sowie „Darstellende Künste“. Ziel ist es, gemeinsam kreativ zu werden und insbesondere Jugendlichen mit besonderem Förderbedarf Zugang zu diversen Kulturangeboten im Eurodistriktgebiet zu geben.</i></p>	Association TRANSC3ND	Theater Eurodistrict BAden ALSace, Kunstschule Offenburg, COLA TAXI OKAY	4 233,45 €	2 100,00 €	2 100,00 €
MONTANT TOTAL / GESAMTSUMME				4 233,45 €	2 100,00 €	2 100,00 €

Fait à Neuried, le 14 juin 2023

Frank SCHERER
 Président de l'Eurodistrict

Document de séance n° 4.1/2/2023
Vorlage Nr. 4.1/2/2023

Séance du Conseil de l'Eurodistrict / <i>Ratssitzung des Euro- distrikts</i> 2/2023	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 14.06.2023
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 4.1 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 4.1 der Tagesordnung*

Objet / *Betreff*: Adaptation RIFSEEP / Anpassung RIFSEEP

I. Rapport / *Sachverhalt*

Les salariés du Secrétariat général du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau sont rémunérés sur la base du régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le RIFSEEP a pour objectif de valoriser les fonctions et responsabilités exercées ainsi que l'expérience professionnelle. Il est composé d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et d'un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le retour d'expérience a incité le Secrétariat général du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à affiner les critères d'évaluation du complément indemnitaire annuel (CIA), afin de juger et valoriser le plus justement le travail de ses agents conformément à la réalité de leur métier.

En outre, dans un souci de cohérence maximale, le Secrétariat général propose d'utiliser la même échelle d'évaluation que celle utilisée dans le modèle d'évaluation des entretiens professionnels du CGD67, qui évalue le niveau des compétences acquises sur une échelle de choix à 4 niveaux (notions, opérationnel, maîtrise, expertise).

Die Angestellten im Generalsekretariat des EVTZ Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau werden auf Basis des französischen Vergütungssystems für Angestellte der territorialen öffentlichen Verwaltung RIFSEEP (Vergütungssystem unter Berücksichtigung der Funktionen, Aufgaben, Kompetenzen und des beruflichen Engagements) vergütet.

Das Ziel des RIFSEEP ist Funktion und Verantwortung sowie Berufserfahrung aufzuwerten. Es besteht aus einer Vergütung abhängig von Funktion und Fachwissen (IFSE) sowie einer Jahreszusatzvergütung, die das berufliche Engagement und die Arbeitsweise berücksichtigt (CIA).

Die ersten Evaluierungserfahrungen haben das Generalsekretariat des EVTZ Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau dazu veranlasst, die Kriterien für die Bewertung der jährlichen Zusatzvergütung (CIA) zu verfeinern, um die Arbeit seiner Mitarbeitenden entsprechend der Realität ihres Berufs möglichst gerecht zu beurteilen und aufzuwerten.

Zudem schlägt das Generalsekretariat vor, im Sinne größtmöglicher Kohärenz dieselbe Bewertungsskala anzuwenden, die auch in der Evaluierungsvorlage für Mitarbeitergespräche des CGD67 (entretien professionnel) Anwendung findet und die das Niveau der erworbenen Kompetenzen auf einer vierstufigen Auswahlkala bewertet (Grundkenntnisse, operative Kenntnisse, fundierte Kenntnisse, exzellente Kenntnisse).

Cela n'a pas d'impact sur les plafonds fixés du RIFSEEP.

Diese Erweiterung hat keinen Einfluss auf die festgelegten RIFSEEP-Obergrenzen.

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil vote la délibération ci-jointe (annexe « Délibération pour la mise à jour du RIFSEEP ») pour affiner les critères d'évaluation du complément indemnitaire annuel (CIA), afin de juger et valoriser le plus justement le travail des agents au 14/06/2023 sous réserve de l'accord du Comité Technique du CDG67 et autorise le Président à la signer ainsi que tout document y afférent.

Der Rat stimmt für den beigefügten Beschluss (Anhang „Beschlussvorlage zur Aktualisierung des RIFSEEP“) zur Verfeinerung der Beurteilungskriterien der Jahreszusatzvergütung (CIA), um die Arbeit der Beamten möglichst angemessen zu beurteilen und zu würdigen zum 14/06/2023 vorbehaltlich der Zustimmung des Technischen Ausschusses des CDG67 und ermächtigt den Präsidenten, diesen sowie alle damit zusammenhängenden Dokumente zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait à Neuried, le 14 juin 2023



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 14 juin 2023 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

TOP 4.1. - ANNEXE

DELIBERATION POUR LA MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Sur rapport de Monsieur le Président,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 136.
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;
- le décret modifié n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,
- l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

VU l'avis du Comité Technique en date du 24/11/2021 relatif à la mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement (RIFSEEP) au sein de la collectivité

Le Président informe l'assemblée,

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a engagé une réflexion visant à mettre à jour le RIFSEEP mis en place le 01/04/2017, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables.

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES

Le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants :

- Administrateurs
- Attachés,
- Rédacteurs
- Adjointes administratifs.

Le RIFSEEP peut être versé aux agents contractuels de droit public, recrutés sur le fondement des articles 3, 3-1, 3-2, et 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 suscitée.

Les agents contractuels de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

ARTICLE 2 : L'IFSE : PART FONCTIONNELLE

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

a) Le rattachement à un groupe de fonctions

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités (voir annexe 2), le niveau d'expertise et les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes de fonctions définis ci-dessous.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions (voir annexe 1) à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard de
 - o Niveau hiérarchique
 - o Nombre de collaborateurs (encadrés directement)
 - o Type de collaborateurs encadrés
 - o Niveau d'encadrement
 - o Niveau de responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)
 - o Niveau d'influence sur les résultats collectifs
 - o Délégation de signature

- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
 - o Connaissance requise
 - o Technicité / niveau de difficulté
 - o Champ d'application
 - o Diplôme
 - o Certification
 - o Autonomie
 - o Influence/motivation d'autrui
 - o Rareté de l'expertise.....

- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
 - o Relations externes / internes (typologie des interlocuteurs)
 - o Contact avec des publics difficiles
 - o Impact sur l'image de la collectivité
 - o Risque d'agression physique
 - o Risque d'agression verbale
 - o Exposition aux risques de contagion(s)
 - o Risque de blessure
 - o Itinérance/déplacements
 - o Variabilité des horaires
 - o Horaires décalés
 - o Contraintes météorologiques
 - o Travail posté
 - o Liberté de prise de congés
 - o Obligation d'assister aux instances
 - o Engagement de la responsabilité financière
 - o Engagement de la responsabilité juridique
 - o Zone d'affectation
 - o Actualisation des connaissances.....

- De la valorisation contextuelle
 - o Gestion de projets
 - o Tutorat
 - o Référent formateur

b) L'expérience professionnelle

Le montant de l'IFSE peut être modulé en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulations suivants :

- Expérience dans le domaine d'activité ;
- Expérience dans d'autres domaines ;
- Connaissance de l'environnement de travail ;
- Capacité à exploiter les acquis de l'expérience ;
- Capacités à mobiliser les acquis de la formation suivie ;
- Capacités à exercer les activités de la fonction.

ARTICLE 3 : LE CIA, PART LIEE A L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET A LA MANIERE DE SERVIR

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de leur **engagement professionnel** et leur **manière de servir** en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

La part liée à la manière de servir sera versée en février de N+1 suivant l'évaluation professionnelle de l'agent à l'année N. Cette part sera revue annuellement à partir des résultats des entretiens professionnels.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou à temps non complet ainsi que pour les agents quittant la collectivité ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Les critères d'évaluation :

Le CIA sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- *Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs ;*
- *Niveau de maîtrise des compétences professionnelles et techniques ;*
- *Qualités relationnelles ;*
- *Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur*

(Voir détail en annexe 3)

ARTICLE 4 : MODULATION DE L'IFSE ET DU CIA EN FONCTION DE L'INDISPONIBILITE PHYSIQUE DES AGENTS ET AUTRES CONGES

L'IFSE et le CIA sont maintenus dans les proportions du traitement en cas de maladie ordinaire, accident de service ou maladie professionnelle et congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant ou de congé d'adoption, sans préjudice de la possibilité pour le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau de moduler le CIA ou de ne pas le verser compte tenu de la manière de servir de l'agent et des résultats obtenus au cours de l'année de son versement.

En revanche, l'IFSE et le CIA ne seront pas versés en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de congé de grave maladie.

Toutefois, l'agent en congé de maladie ordinaire (CMO), placé rétroactivement en congé de longue maladie (CLM), en congé de longue durée (CLD), ou en congé de grave maladie conserve les primes d'ores et déjà versées pendant la période du CMO.

ARTICLE 5 : REPARTITION IFSE et CIA

Conformément à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 suscitée, le Président propose la répartition cumulée des deux parts (IFSE et CIA) comme suit :

- 80 % affectés sur l'IFSE,
- 20 % affectés sur le CIA.

Le Président propose de fixer les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois suivants :

Groupes de fonction	Fonctions	Cadres d'emplois concernés	Montant plafond annuel fonction IFSE (80% du plafond réglementaire cumulé IFSE et CIA)	Montant plafond annuel fonction CIA (20% du plafond réglementaire cumulé IFSE et CIA)	Montant du plafond réglementaire RIFSEEP (IFSE + CIA) fixé par arrêtés ministériels
A1	Secrétaire Générale	Administrateur	47 040 €	11 760 €	58 800 €
A2	Adjointe	Attaché	30 240 €	7 560 €	37 800 €
A3	Chargé de projets sénior	Attaché Principal	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé de projets junior	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé de projets & fonds microprojets	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé d'Événementiel et Communication	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé de mission, coordination de projet Interreg	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé de mission Pilotage, analyse budgétaire et gestion administrative du personnel	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
B1	Assistante RH	Rédacteur	15 888 €	3 972 €	19 860 €
	Assistante de Direction & Comptabilité	Rédacteur	15 888 €	3 972 €	19 860 €
C1	Assistante administrative	Adjoint administratif	10 080 €	2 520 €	12 600 €

DECIDE

- De modifier l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- D'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du : **14/06/2023**
- De mettre à jour la présente délibération conformément à l'évolution des dispositions législatives, réglementaires ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des dispositions définies ci-dessus ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à moduler l'IFSE et le CIA au vu de l'indisponibilité physique des agents et autres périodes de congés selon les modalités prévues ci-dessus ;

- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

PJ : Annexe A – Grille de répartition des emplois du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau par groupes de fonctions

Annexe B – Organigramme du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avec les niveaux identifiés

Annexe C – Grille des sous-indicateurs d'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Fait à Neuried, le 14 juin 2023

Le Président,



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Landrat de l'Ortenaukreis

Annexe A : Grille de répartition des emplois du GECT EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU par groupes de fonctions

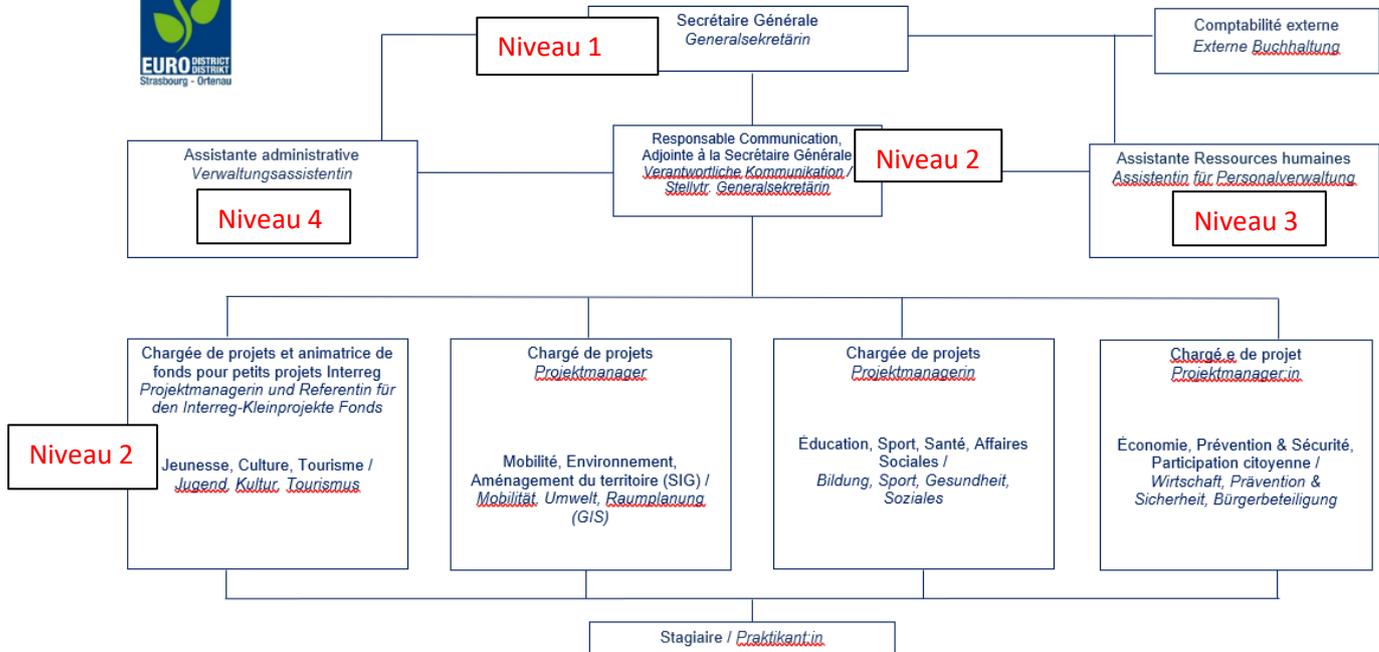
	Indicateur	échelle d'évaluation				
Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	niveau hiérarchique	DGS	Directeur	Chef de service	Chef d'équipe	Agents d'exécution
	5	5	4	3	2	1
	Nbr de collaborateurs (encadrés directement)		0 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50
	4	0	1	2	3	4
	Type de collaborateurs encadrés	Cadre sup	Cadres intermédiaires	Cadres de proximité	Agents d'exécution	Aucun
	4	1	1	1	1	0
	Niveau d'encadrement	Stratégique	intermédiaire	de Proximité	Coordination	Sans
	4	4	3	2	1	0
	Niveau responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)	Déterminant	Fort	Modéré	Faible	
	4	4	3	2	1	
	Niveau d'influence sur les résultats collectifs	Déterminant	Partagé	Faible		
3	3	2	1			
délégation de signature	OUI	NON				
1	1	0				
25					S/s Total	
Technicité, expertise, expérience, qualifications	Connaissance requise	maîtrise	expertise			
	4	1	4			
	Technicité / niveau de difficulté	Exécution	Conseil/ interprétation	Arbitrage/ décision		
	5	1	3	5		
	champ d'application	monométier/ monosectoriel	Polymétier/ polysectoriel/diversité domaines de Cptc			
	4	1	4			
	diplôme	I	II	III	IV	V
	5	5	4	3	2	1
	certification	OUI	NON			
	1	1	0			
	autonomie	restreinte	encadrée	large		
5	1	3	5			
Influence/motivation d'autrui	Forte	Faible				
3	3	1				
Rareté de l'expertise	Oui	non				
1	1	0				
28					S/s Total	

	Indicateur	échelle				
		Elus	Administrés	Partenaires institutionnels	Agents	Prestataires extérieurs
Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel <i>(issues de la fiche de poste et du document unique)</i>	Relations externes / internes (typologie des interlocuteurs)					
	5	1	1	1	1	1
	contact avec publics difficiles	oui	non			
	3	3	0			
	impact sur l'image de la collectivité	immédiat	différé			
	3	3	1			
	risque d'agression physique	faible	modéré	élevé		
	5	1	3	5		
	risque d'agression verbale	faible	modéré	élevé		
	3	1	2	3		
	Exposition aux risques de contagion(s)	faible	modéré	élevé		
	5	1	3	5		
	risque de blessure	très grave	grave	légère		
	10	10	5	1		
	itinérance/déplacements	fréquente	ponctuelle	rare	sans	
	5	5	3	1	0	
	variabilité des horaires	fréquente	ponctuelle	rare		
	7	7	3	1		
	horaires décalés	régulier	ponctuel	non concerné		
	5	5	2	0		
	contraintes météorologiques	fortes	faibles	sans objet		
	3	3	1	0		
	travail posté	OUI	NON			
	2	2	0			
	liberté pose congés	encadrée	restreinte	imposée		
	2	0	1	2		
	obligation d'assister aux instances	rare	ponctuelle	récurrente		
	2	0	1	2		
	engagement de la responsabilité financière	élevé	modéré	faible		
	3	3	2	1		
engagement de la responsabilité juridique	élevé	modéré	faible			
3	3	2	1			
zone d'affectation	sensible	avec contraintes	sans contrainte particulière			
3	3	1	0			
Actualisation des connaissances	indispensable	nécessaire	encouragée			
3	3	2	1			
	72				S/s Total	
Valorisation contextuelle	Gestion de projets	chef projet	membre équipe projet	contributeur ponctuel		
	3	3	2	1		
	Tutorat	Oui	Non			
	1	1	0			
	Référent formateur	Oui	Non			
1	1	0				
	5				S/s Total	
maxi	130				TOTAL	
MINI	19					
Prise en compte de l'expérience professionnelle (cette partie permet de prendre en compte les éléments propres à l'agent titulaire de la fonction, pour envisager l'attribution du montant individuel indemnitaire)	Expérience dans le domaine d'activité	0	1 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	> 10 ans
	4	0	1	2	3	4
	Expérience dans d'autres domaines	faible	diversifiée	diversifiée avec compétences transférables		
	3	0	1	3		
	Connaissance de l'environnement de travail	basique	courant	approfondi	non évaluable	
	5	1	3	5	0	
	Capacité à exploiter les acquis de l'expérience	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
	5	1	2	3	5	0
	Capacité à mobiliser les acquis des formations suivies	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
	5	1	3	4	5	0
Capacité à exercer les activités de la fonction	supérieur aux attentes	conforme aux attentes	inférieur aux attentes	très inférieur aux attentes	non évaluable	
5	3	0	-3	-6	0	
	27				TOTAL	

Annexe B : Organigramme du GECT EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU avec les niveaux identifiés



Secrétariat Général de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau Generalsekretariat des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau



Niveaux	Groupes de fonctions	Fonctions	Cadres d'emploi concernés	Montant annuel maximum (IFSE+CIA)
N1	A1	Secrétaire Générale	Administrateur	58 800 €
N2	A2	Adjointe	Attaché	37 800 €
N2	A3	Chargé de projets sénior	Attaché Principal	30 000 €
		Chargé de projets junior	Attaché	30 000 €
		Chargé de projets & fonds microprojets	Attaché	30 000 €
		Chargée de projet	Attaché	30 000 €
N3	B1	Assistante Ressources humaines	Redacteur	19 860 €
N4	C1	Assistante administrative	Adjoint administratif	12 600 €

Annexe C : Grille des sous-indicateurs d'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Fourchettes d'attribution de la part CIA / Bewertungsstufen für die Zuteilung des CIA-Anteils	
Entre 0 et 12 points obtenus à l'évaluation du CIA / Zwischen 0 und 12 Punkten bei der CIA-Bewertung erreicht	0 %
Entre 13 et 25 points obtenus à l'évaluation du CIA / Zwischen 13 und 25 Punkten bei der CIA-Bewertung erreicht	25 %
Entre 26 et 50 points obtenus à l'évaluation du CIA / Zwischen 26 und 50 Punkten bei der CIA-Bewertung erreicht	50 %
Entre 51 et 75 points obtenus à l'évaluation du CIA / Entre 51 et 75 points obtenus à l'évaluation du CIA	75 %
Entre 76 et 100 points obtenus à l'évaluation du CIA / Zwischen 76 und 100 Punkten bei der CIA-Bewertung erreicht	100 %

Barème / Skala	Attribution des points / Anzahl der Punkte	Critère appliqué / Angewandte Punkteskala
Pas de compétences / comportement insuffisant Keine Kompetenzen / ungenügendes Verhalten	0	Points sur 5 / Bewertung bis 5
Notions : Le/La collaborateur.ice a des connaissances (compétences/comportement) de base, est apte à les appliquer dans des situations simples et sous contrôle. Grundkenntnisse : Der/die Mitarbeitende hat (hinsichtl. Kompetenz/Verhalten) Grundkenntnisse, kann diese in einfachen Situationen und unter Anleitung anwenden.	1	Points sur 5 / Bewertung bis 5
Opérationnel : Le/La collaborateur.ice a des connaissances (compétences/comportement) générales, est apte à exécuter des opérations variées dans des situations courantes, de façon autonome et sait repérer les dysfonctionnements. Operative Kenntnisse : Der/die Mitarbeitende hat (hinsichtl. Kompetenz/Verhalten) allgemeine Kenntnisse, ist in der Lage, verschiedene Arbeitsschritte in alltäglichen Situationen selbstständig auszuführen und kann Fehlfunktionen erkennen.	2/3	Points sur 5 / Bewertung bis 5
Maîtrise : Le/La collaborateur.ice a des connaissances (compétences/comportement) approfondies, est capable d'analyser et de mettre en œuvre la compétence de manière régulière, de façon autonome, même dans des situations inhabituelles, de maîtriser le fonctionnement et de l'adapter au besoin, d'améliorer le processus, de conseiller les autres agents. Fundierte Kenntnisse : Der/die Mitarbeitende verfügt (hinsichtl. Kompetenz/Verhalten) über umfassende Kenntnisse, ist in der Lage, die Kompetenz regelmäßig, selbstständig und auch in ungewohnten Situationen zu analysieren und umzusetzen, die Funktionsweise zu beherrschen und bei Bedarf anzupassen, Prozesse zu verbessern, andere Mitarbeitende zu beraten.	4	Points sur 5 / Bewertung bis 5

<p>Expert : Le/La collaborateur.ice est une référence (compétences/comportement) au sein de l'organisation et/ou du service dans le domaine considéré, agit dans une situation complexe, est capable d'interpréter, de faire évoluer le fonctionnement et de le transmettre. L'agent fait preuve de créativité, forme d'autres agents.</p> <p>Excellente Connaissance: Der/die Mitarbeitende ist (hinsichtl. Kompetenz/Verhalten) eine Referenz innerhalb der Organisation und/oder des Dienstes in dem betreffenden Bereich, handelt in einer komplexen Situation, ist in der Lage, die Funktionsweise zu interpretieren, weiterzuentwickeln und weiterzugeben. Der/die Mitarbeitende ist kreativ, bildet andere Mitarbeitende aus.</p>	5	Points sur 5 / Bewertung bis 5
<p>A) Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs (cumulatif) / berufliche Leistung des/der Angestellten und Erreichen der Ziele (kumulativ)</p>		(40)
<p>Réalisation des objectifs / Erreichen der gesteckten Ziele :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Planning, Structuration / Planung, Strukturierung ➤ Réalisation / Umsetzung ➤ Plus-value pour l'orientation stratégique de la structure / Mehrwert für strategische Ausrichtung der Einrichtung 		Points sur 5 / Bewertung bis 5 Points sur 5 / Bewertung bis 5 Points sur 5 / Bewertung bis 5
<p>Qualité du travail (précision, taux d'erreur, nécessité de retravailler les propositions/résultats, temps nécessaire, fiabilité) / Qualität der Arbeit (Genauigkeit, Fehlerquote, ist Nachbearbeitung nötig, benötigte Zeit, Verlässlichkeit)</p>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
<p>Efficacité (travail orienté vers les objectifs, capacité à définir des priorités, gestion du temps) / Effektivität (zielorientiertes Arbeiten, Fähigkeit der Priorisierung, Zeitmanagement)</p>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
<p>Esprit d'initiative, autonomie (concentration sur tâches convenues ou tâches supplémentaires identifiées seul, autonomie d'aborder des problèmes, force de proposition et de solutions) / Eigeninitiative, Selbstständigkeit (Konzentration auf vereinbarte Aufgaben oder auch zusätzliche Aufgaben allein erkannt, Probleme selbstständig angegangen, Lösungen angeboten, Mitdenken)</p>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
<p>Disposition à la performance (engagement, motivation) / Leistungsbereitschaft (Engagement, Motivation)</p>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
<p>Gestion de projets imprévus / Management unvorhergesehener Projekte</p>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
<p>B) Compétences professionnelles et techniques (cumulatif) / Berufliche und fachliche Kompetenzen (kumulativ)</p>		(20)
<p>Respect de l'organisation collective, des directives, sens de la hiérarchie / Einhaltung der kollektiven Organisation, der Richtlinien, Hierarchiebewusstsein</p>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
<p>Connaissance de la réglementation, des statuts, des procédures / Kenntnis der Vorschriften, Geschäftsordnung und Verfahren</p>		Points sur 5 / Bewertung bis 5

Connaissance et relation avec les acteurs clés (travail de réseaux, de notoriété dans les réseaux) / <i>Kenntnis und Beziehung zu Schlüsselakteuren (Netzwerkarbeit, Bekanntheit in den Netzwerken)</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Capacité à mettre en œuvre les spécificités du métier (sensibilité transfrontalière, interculturelle, politique) / <i>Fähigkeit, die besonderen Anforderungen des Berufs umzusetzen (Sensibilität für grenzüberschreitende, interkulturelle, politische Dimension)</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
C) Qualités relationnelles (cumulatif) / Sozialkompetenzen (kumulativ)		(20)
Capacité à travailler en équipe / <i>Teamfähigkeit</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Résistance au stress (attentif même dans les phases de stress/sous pression, constances des performances) / <i>Belastbarkeit (auch in stressigen Phasen/unter Druck aufmerksam, bleibt Leistung konstant)</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Flexibilité, sens d'adaptation (ouvert aux changements, rapidité d'adaptation) / <i>Flexibilität, Anpassungskapazität (offen für Veränderungen, Schnelligkeit der Anpassung)</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Représentation vers l'extérieur / <i>Außenauftreten</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
D) Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions du niveau supérieur (cumulatif) / Führungs- und Fachkompetenz oder ggf. Fähigkeit, Aufgaben der nächsthöheren Arbeitsebene zu übernehmen (kumulativ)		(20)
Capacité de délégation (capacité à déléguer des tâches, à les répartir de manière juste et équitable) / <i>Delegationsfähigkeit (Fähigkeit Aufgaben abzugeben, fair und gleichmäßig zu verteilen)</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Capacité d'encadrement (capacité à guider, à résoudre des problèmes avec collègues, à maintenir la cohésion d'une équipe et de l'unir, à agir de manière valorisante et accessible) / <i>Führungsfähigkeit (Fähigkeit Mitarbeitende anzuleiten, Probleme gemeinsam mit ihnen zu lösen, Fähigkeit Team zusammen zu halten und als Einheit zusammen zu bringen, wertschätzendes und zugängliches Agieren)</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Connaissances professionnelles, sensibilité politique / <i>Fachwissen, politische Sensibilität</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Potentiel à exercer des fonctions d'un niveau supérieur / <i>Potenzial Aufgaben einer höheren Arbeitsebene zu übernehmen</i>		Points sur 5 / Bewertung bis 5
TOTAL / GESAMT		(100)